

7/12^aPLAN D'AFFECTATION FIXANT LES
LIMITES DES CONSTRUCTIONS

Féchy Dessus

COORDONNEES C.N.S.
517'950 / 148'400

Echelle 1:500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS
SA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2010

LE SYNDIC LA SECRETAIRE


DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 26 NOV. 2010 AU 27 DECEMBRE 2010

LE SYNDIC LA SECRETAIRE


ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL
DANS SA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

LE PRESIDENT LA SECRETAIRE

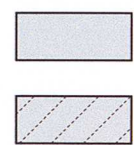

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

LAUSANNE, LE 23 AVR. 2012

LE CHEF DU DEPARTEMENT:


MIS EN VIGUEUR LE 18 JUIN 2012
BUREAU D'ETUDES
LUC-ETIENNE
ROSSIER
INGENIEUR EPF - GEOMETRE OFFICIELCh. du Mt-Blanc 9
1170 AUBONNE
Tel. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

Légende



Bâtiment

Construction souterraine

Limite maintenue (plan d'extension fixant les limites des constructions
du 4 juin 1965 et du plan de modifications du 7 août 1974)

Limite nouvelle



Limite secondaire nouvelle



Limite radiée

Classement du vignoble selon arrêté du 26 novembre 1971
selon document de travail validé par le département de
la sécurité et de l'environnement le 5 juin 2001Ce plan annule et remplace: - Le plan d'extension fixant les limites des constructions
du 4 juin 1965- La modification du plan d'extension fixant les limites
des constructions du 7 août 1974

Aubonne le 9 novembre 2010

Date: 30.10.2008 10	CL: FE/942/01-MD01.pdf	N° du plan
Contr: 30.10.2008 LER	Couche: FE/942/Couche-IN	
Modif: 20.10.2010 10	Plume: FE/942/Plume-IN	
Contr: 25.10.2010 LER	QP = 10	Format: 840/690
		1

